



# Un retour à l'école le 11 mai ? De nombreux parents disent non

Paris, 20 avr. 2020 (AFP) -

Le 11 mai, les deux fils d'Arnaud Malherbe ne retourneront pas à l'école. Jugeant que les conditions sanitaires ne sont pas réunies, de nombreux parents ont, comme lui, déjà décidé: leur enfant restera à la maison, même si l'exécutif a décidé du contraire.

Le président Macron a annoncé le retour "progressif" à l'école dans trois semaines, dans des conditions qui restent cependant à éclaircir. Cela pourrait se faire "par territoire" ou "par moitié de classe" mais "les écoles n'ouvriront pas partout le 11 mai", a indiqué dimanche le Premier ministre Edouard Philippe.

"Les écoles ont été les premiers lieux qu'on a fermés, en nous expliquant que c'étaient les pires foyers de contamination. Et là on nous annonce que c'est la première chose qu'on rouvre! On ne comprend pas", explique à l'AFP Arnaud Malherbe, réalisateur, qui vit avec sa famille à Montreuil (Seine-Saint-Denis).

"Enfin, si, on comprend que c'est une mesure politique et économique, mais en aucun cas sanitaire. On n'obéira pas à ça", lance-t-il. "Si on a un minimum de cohérence et d'esprit de responsabilité, on ne peut pas renvoyer nos enfants à l'école où ils vont contaminer les profs, puis les parents", insiste ce père de famille.

De nombreux parents ont d'ores et déjà annoncé sur les réseaux sociaux qu'ils ne renverraient pas leurs enfants à l'école, et des lettres type à remettre aux chefs d'établissement circulent massivement. Le hashtag [#SansMoiLe11Mai](#) a même vu le jour. Et de nombreuses pétitions lancées au niveau local circulent depuis une semaine parmi les parents d'élèves dans toute la France.

Depuis l'allocution d'Emmanuel Macron, le 13 avril, Kamel, agent dans le domaine de l'énergie, "devient fou" : "Ca fait un mois et demi qu'on a assimilé le fait que nos enfants sont des +mini-corona+ asymptomatiques", déplore-t-il.

"Moi je préfère renoncer par exemple à mes congés payés plutôt que mettre en danger ma famille. Mes fils n'iront pas à l'école le 11 mai. Et même le 3 septembre, ça reste un point d'interrogation", estime ce père de deux enfants scolarisés en élémentaire et en maternelle à Pantin (Seine-Saint-Denis).

- L'école est-elle obligatoire? -

Lundi matin, interrogée sur Franceinfo, la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye s'est voulue rassurante sur la réouverture progressive des écoles.

"Le rôle du gouvernement est de s'assurer que toutes les pratiques sanitaires seront mises en oeuvre pour rassurer les parents et le corps enseignant", "de manière à ce que personne n'ait peur de venir à l'école", a-t-elle rappelé.

Pour Pierre, père de trois enfants scolarisés à Paris, "il n'y a pas à tergiverser: je ne les laisserai pas aller à l'école si les conditions sanitaires ne sont pas réunies à 100%, on ne peut pas jouer avec leur santé, ni celle de tout leur entourage", s'est offusqué ce cadre supérieur.

Même avis pour Francette Popineau, secrétaire générale du Snuipp-FSU, premier syndicat du primaire. "Les parents ne doivent pas avoir à se poser la question s'ils les renvoient à l'école ou pas. L'Etat doit leur assurer que toutes les conditions sanitaires (tests, masques, désinfection des classes) sont réunies, avec l'aval d'autorisations médicales et scientifiques", martèle-t-elle.

Le premier syndicat des chefs d'établissement, le SNPDEN, a écrit lundi dans un communiqué qu'"à partir du 11 mai, ce ne pourra être que si et seulement si!". "Ce sera (aux) autorités sanitaires de valider des conditions satisfaisantes pour rouvrir les établissements, comme le ferait une commission de sécurité dans des temps bien moins complexes", pointe-t-il.

En conséquence, beaucoup de parents s'interrogent : "l'école est-elle obligatoire, même en ces temps de coronavirus?".

Valérie Piau, une avocate spécialisée dans le droit scolaire rappelle que l'école "est obligatoire". Mais, interrogée par l'AFP, elle souligne aussi que "les sanctions risquent d'être difficilement applicables".

Selon Me Piau, "hormis des raisons médicales avérées, seul un arrêté ou un décret national pourraient permettre



PAYS :France  
SURFACE :101 %  
PERIODICITE :Quotidien



► 20 avril 2020 - Edition Fil Gen

---

de contourner la loi. Le gouvernement pourrait par exemple décider que, tant que la continuité pédagogique est maintenue, le présentiel n'est que facultatif", suggère-t-elle.  
asm-sab/blb/pb

Afp le 20 avr. 20 à 17 21.